

Séance du 23 septembre 2021

Le vingt-trois septembre deux mille vingt et un, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 16/09/2021

Date d'affichage : 30/09/2021

Étaient présents : M. CORON Bruno ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent ; Mme PAISANT Nadège ; M. LECLERC Sébastien ; Mmes LESECQ Marie, BARBET Isabelle, LECHEVALLIER Blandine, NORGUET Catherine ; M. MARTIN Nicolas ; Mmes LEMERRE Honorine, LEHAIRE Solange, ANNE Dorothée.

Mme BARBET, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte-rendu du 15 juillet 2021 : M. le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité. M. le Maire fait remarquer que le problème des buses bouchées à l'Hôtel Vivier ne concerne pas la commune car elles sont situées sur un terrain privé.

I. Manche Habitat : gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux (visa 28/09/2021)

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN) modifie les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralise la gestion de ces droits, actuellement en stock, vers une gestion en flux. La gestion en flux rompt le lien entre un logement physiquement identifié et un contingent de réservation, et donne à chaque réservataire un droit de désignation de candidats sur les logements libérés. Ainsi, toutes les réservations seront gérées en flux annuel et la part des droits de réservation s'exprimera en pourcentage des logements disponibles à la relocation. Ce pourcentage sera actualisé chaque année.

M. le Maire informe également le Conseil que ces nouvelles modalités de gestion ne devraient pas changer le fonctionnement actuel existant entre Manche Habitat et la commune mais qu'il est toutefois nécessaire de signer une nouvelle convention de réservation.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend note du nouveau mode de gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;
- autorise le maire à signer une nouvelle convention et tout autre document relatif à cette affaire.

II. Manche Numérique : convention-cadre d'accès aux services numériques (visa 28/09/2021)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 mai 2021, la commune de Carantilly a décidé d'adhérer à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique.

A ce titre, la signature d'une convention-cadre est nécessaire pour définir les modalités et conditions d'accès aux services du syndicat. Les annexes sont fournies selon les services déjà utilisés ou futurs. Les tarifs sont accessibles dans le catalogue en ligne sur le site internet de Manche Numérique.

Pour rappel, cette adhésion permet de :

- bénéficier des services de l'informatique de gestion : assistance téléphonique, installation et formation sur les logiciels métiers et de dématérialisation...

- accéder à la centrale d'achats : matériels informatiques, wifi public, plateforme de dématérialisation des ACTES au contrôle de légalité,

- accéder au catalogue des services numériques : certificats électroniques, parapheur électronique, plateforme des marchés publics (profil acheteur), accès à internet, interconnexions de sites publics, ...

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le maire à signer la convention-cadre et les annexes n°1 et n°2 ;

- autorise le maire à signer les annexes futures en lien avec les services utilisés par la commune (plateforme de dématérialisation, certificat électronique, messagerie, hébergement de données, ...).

III. Virement de crédits section de fonctionnement (visa 28/09/2021)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent en charge des espaces verts est toujours en congés maladie et qu'il faut pallier son absence par du personnel extérieur mis à la disposition de la commune.

De ce fait, les crédits inscrits au budget à l'article 6218 sont insuffisants. M. le Maire propose donc d'effectuer un virement de crédits.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
D 615232 : Réseaux	10 000 €	
D 6218 : autre personnel extérieur		10 000 €

IV. Procédure de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (visa 28/09/2021)

M. le Maire expose au Conseil Municipal de Carantilly :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

L'article 80 de loi du 6 août 2019 a modifié la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en instaurant « *un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements* ».

Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif est en lien direct avec l'accord interprofessionnel sur l'égalité hommes / femmes et fonctionne, comme d'autres nouveaux dispositifs, sur le même modèle que le référent « alerte éthique » et peut être confié aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Afin de permettre aux collectivités et établissements concernés de remplir cette nouvelle obligation et par voie de convention, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche propose un dispositif de signalement mutualisé à l'échelle régionale, opérationnel à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le dispositif comporte 3 procédures :

- le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un formulaire de signalement en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Manche ;

- l'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;

- l'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

De son côté, la collectivité s'engage notamment à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

V. Indemnité de gardiennage de l'église année 2021 (visa 28/09/2021)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme Michel LE MOULEC ouvrent et ferment les portes de l'église tous les jours depuis le départ du prêtre. Afin que ce service rendu soit récompensé, M. le Maire propose de leur octroyer l'indemnité de gardiennage de l'église. Pour 2021, aucune revalorisation n'est prévue du fait de la non augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Le montant maximal pour 2021 reste donc fixé à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à M. et Mme Michel LE MOULEC une indemnité de gardiennage de l'église de 479.86 € pour l'année 2021.

VI. Armoire éclairage public La Mazure (visa 28/09/2021)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une armoire éclairage public à la Mazure sans contrat de fourniture d'énergie a été recensée par ENEDIS. Une première facture a été réglée couvrant l'arriéré de consommation jusqu'au 7 janvier 2021.

Il rappelle également que le fournisseur d'énergie a été contacté pour la mise en service qui n'a été effectuée que le 2 septembre 2021.

De ce fait, une nouvelle facture est due à ENEDIS d'un montant de 321.51 € TTC couvrant la consommation du 7 janvier au 2 septembre 2021 .

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de régler la somme de 321.51 € auprès de ENEDIS ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VII. Vente terrain Cité La Terrette (visa 28/09/2021)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. et Mme Max LHERMITTE ont un projet de réhabilitation d'une dépendance cadastrée section C n° 887 et qu'ils souhaitent acquérir une partie de la parcelle la jouxtant et cadastrée section C n° 888 appartenant à la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de vendre à M. et Mme Max LHERMITTE une bande de terrain de la parcelle cadastrée section C n° 888 d'environ 5 m de large et située derrière leur dépendance (cadastrée section C n° 887) au prix de 3 € le m² ;
- dit que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par l'acquéreur ;
- demande qu'une clôture soit réalisée et financée par l'acquéreur et qu'elle ne devra pas comporter d'ouverture (portillon ou barrière) ;

- charge M. le Maire ou ses adjoints d'effectuer les démarches administratives relatives à cette vente et les autorise à signer tout document en rapport.

VIII. Affaires diverses

1/ Salle Communale : M. le Maire informe le Conseil qu'il a eu un entretien avec M. COLLIN, Directeur du Patrimoine Départemental de la Manche. Il prévoit une réunion avec un technicien pour aider la commune à la rédaction des pièces du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de salle.

2/ PLUI : M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion aura lieu le 29 septembre avec M. PIEN, élu communautaire en charge du PLUI afin de lui faire part des problèmes rencontrés avec le cabinet d'étude.

3/ Plan de relance des cantines : Suite au dossier déposé, une subvention de 7 631.40 € a été accordée pour l'achat d'un four mixte et des petits équipements (mixer, robot et batteur).

4/ M. le Maire fait part d'une demande pour installer un camion de vente de pizza le jeudi soir sur la place Pierre L'ORPHELIN. Le Conseil est favorable.

5/ Festival du conte : Organisé par l'Animathèque du 2 au 10 octobre sur le territoire de l'ex canton de Canisy, la première animation est prévue le samedi 2 octobre à partir de 13h30 à Carantilly dans le parc du château et à l'étang.

6/ Mme LEDOUX expose au Conseil que la Commission du bulletin souhaiterait faire évoluer le logo de Carantilly et le moderniser. Le Conseil donne son accord mais préconise d'avertir la veuve de M. Jean SIMON, maire qui l'avait créé.

7/ Logement 7 les Ecoles : Mme LEDOUX informe le Conseil que le locataire M. JARRY devrait quitter les lieux pour le 31 octobre 2021. Quelques travaux d'entretien seront à prévoir avant la location.

8/ M. DUFORT rend compte au Conseil d'un problème d'évacuation d'une douche à l'Hôtel. Il a également repris contact avec l'entreprise LECARDONNEL pour des problèmes d'étanchéité de la porte d'entrée du logement de la Gare et d'un châssis fixe au restaurant.

9/ M. PACARY informe le Conseil que les chemins inscrits dans les travaux de voirie groupée sont prêts à être bitumés. D'autre part, l'entreprise VANTOMME a été recontactée pour effectuer l'épavage d'automne des chemins. Le chemin de randonnée a été nettoyé aujourd'hui et il va falloir prévoir le nettoyage autour de l'atelier. Il informe également d'une importante avarie sur le plateau de coupe : un devis de 1 100 € TTC a été présenté pour la remise en état.

10/ Mme LESECQ fait le point sur la rentrée scolaire : 169 élèves scolarisés contre 180 l'année dernière mais l'effectif devrait à nouveau augmenter à la rentrée de septembre 2022. Les membres du syndicat scolaire sont intervenus lors des réunions de rentrée avec les parents afin de les informer et d'accentuer la communication. Une nouvelle secrétaire a été recrutée : Mme Sophie BOULANGER est présente 2 jours par semaine. L'accueil du public se fera dans l'ancienne maison du directeur située dans la cour de l'école de Dangy : des travaux de rénovation et d'aménagement sont actuellement en cours. Deux membres du personnel du syndicat (Sonia et Marina) sont inscrits au concours d'ATSEM. Le nouveau logiciel « E-ticket » de réservation pour la garderie et la cantine est opérationnel malgré un paramétrage laborieux et des difficultés pour les familles pour la création de leur dossier. Afin de pouvoir faire le pointage à la cantine, il faudra prévoir l'achat de CPL pour amplifier le wifi (environ 100 €).

Les travaux de la garderie sont quasiment terminés : il ne reste plus que les bancs de rangement à poser. Il faudrait prévoir l'achat de 2 tapis pour le coin bibliothèque et un tableau blanc.

Mme LESECQ informe également le Conseil que la rando de la rentrée (VTT et pédestre) organisée par la coopérative scolaire se déroulera à Carantilly le dimanche 10 octobre 2021.

IX. Questions diverses

1/ Mme PAISANT rend compte des difficultés rencontrées pour traverser la route départementale dans le virage près de la maison de Mme ROUX. Il faudrait prévoir un épavage plus fréquent afin d'améliorer la visibilité.

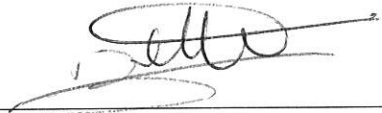
2/ Mme LECHEVALLIER remercie les membres du Conseil pour le vin d'honneur lors de la brocante. D'autre part, elle se propose de refaire l'inventaire des livres pour que la Bibliothèque Départementale de la Manche puisse les récupérer dès que possible.

3/ Mme LEDOUX propose de fixer une réunion de commission afin de préparer le repas des anciens du 7 novembre prochain : la date du mercredi 6 octobre 2021 à 17H15 à la mairie est retenue.

4/ La prochaine réunion du conseil est fixée au jeudi 28 octobre 2021 à 20H à la mairie..

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H50.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Bruno CORON 	La Secrétaire, Isabelle BARBET 
Malika LEDOUX	Blandine LECHEVALLIER
Erik DUFORT	Catherine NORGUET
Michel PACARY	Nicolas MARTIN
Laurent LEPLEY	Honorine LEMERRE
Nadège PAISANT	Solange LEHAIRE
Sébastien LECLERC	Dorothée ANNE
Marie LESECQ	

